

RAPPEL 18 aout 2025
DU REGLEMENT INTERIEUR ET DES CONSIGNES DE SECURITE
DU CLUB DE TIR DU CASTELLAS

- ◆ Le port du badge nominatif visible est obligatoire dans l'enceinte du club.
 - ◆ Le port du casque anti-bruit et des lunettes de protection sont obligatoires sur les pas de tir.
 - ◆ Il est interdit de fumer sur les pas de Tir.
 - ◆ Les enfants de moins de 15 ans non accompagnés d'un licencié FFTir ne sont pas admis sur les pas de tir.
 - ◆ Les adhérents 2^{ème} club ne peuvent inviter d'autres personnes.
 - ◆ Tout débutant doit obligatoirement être assisté d'un Responsable.
 - ◆ Les tireurs doivent obéir aux commandements du Responsable de permanence.
 - ◆ Les armes doivent être vides en dehors des séries de tir ouvertes et posées sur la tablette, le canon pointé vers les cibles, drapeau de sécurité à poste.
 - ◆ Ne jamais se retourner avec une arme.
 - ◆ Les armes en dehors des pas de tir doivent être en sécurité dans leurs malles ou fourreaux.
 - ◆ Tout adhérent CTC licencié amenant un invité non licencié F.F.T. en semaine engage sa propre responsabilité en cas d'accident. Le nombre d'invités est limité à UNE personne.
 - ◆ Tout licencié premier club amenant un invité non licencié FFT ne doit pas faire tirer l'invité avec ses armes personnelles (seules les armes du club doivent être utilisées uniquement durant les heures de permanence).
 - ◆ Il est interdit de tirer sur tout objet autre que les cibles prévues à cet effet.
 - ◆ Pour des raisons de sécurité évidentes, nous vous conseillons vivement de ne pas venir seul au stand en semaine.
 - ◆ Seules les armes ayant fait l'objet d'une déclaration de détention et d'acquisition en cours de validité, conformément à la réglementation en vigueur, sont autorisées dans l'enceinte du Club et sur le pas de Tir.
 - ◆ Les adhérents qui outrepassent ces dispositions, en introduisant à l'insu des membres du bureau des armes prohibées, seront seuls responsables de leur comportement devant les instances judiciaires.
 - ◆ Il est bien entendu que les armes détenues au titre de la défense ne devront en aucun cas être utilisées pour le tir sportif.
-

Suite au verso ...

- ◆ **Toute personne qui, par son comportement fautif, deviendrait la cause directe ou indirecte d'un accident sur le pas de Tir, verra sa responsabilité civile et pénale engagée (Voir la notice d'assurance FFT en cours au sein de votre espace EDEN).**
- ◆ **Tout adhérent membre du CTC est tenu de signaler dans les meilleurs délais aux responsables du club, toute anomalie ou incident rencontrés dans l'enceinte du club.**
- ◆ **Tout adhérent se doit de consulter régulièrement le règlement intérieur mis en ligne sur le site du club.**
- ◆ **Tout membre du CTC se doit d'éviter toute discussion ou manifestation présentant un caractère politique ou confessionnel.**
- ◆ **Les présentes consignes de sécurité ont été validées par le Président André FERAUD après la tenue de la réunion des membres du bureau le 30 novembre 2023.**

Tout manquement au présent règlement et à sa stricte application fera l'objet de SANCTIONS pouvant aller du simple avertissement à l'exclusion définitive. Ces dispositions seront prises à l'initiative du Président après consultation de la commission sécurité et discipline du club.

Je soussigné Nom : Prénom : Licence FFT N°
atteste avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du Club de Tir du Castellas concernant les consignes de sécurité et en avoir pris connaissance.

A la Fare le : Signature :